

2011/3667 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association "Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur du Rhône" (siège : 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon) de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux - EI 07239 (Direction de l'Action Sociale - ?) (BMO du 27/06/2011, p. 1497)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

M. LE MAIRE, rapporteur, en remplacement de Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur absent : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, je profite de ce dossier pour rappeler le débat suite à l'intervention que j'ai faite lors du dernier Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Il s'agit de la suppression des subventions accordées par l'Union européenne aux organismes qui distribuent l'aide alimentaire, pour la France, il s'agit principalement des Restaurants du Cœur, de la Banque alimentaire et du Secours populaire... Cette décision est la réponse à un recours intenté auprès de la Cour européenne, ces subventions avaient pris la suite de la distribution des excédents alimentaires européens qui sont aujourd'hui quasiment inexistants.

Je sais que Mme Guillaume, Députée européenne, et certains de ses collègues s'activent contre cette mesure et je les en remercie, mais il convenait d'informer notre assemblée de l'inquiétude des associations concernées et des conséquences que cette décision, si elle n'est pas rapportée, va entraîner sur les populations les plus fragiles.

Nous espérons tous qu'une solution sera trouvée et que les associations qui œuvrent en direction de ces publics défavorisés retrouvent un peu de sérénité et puissent continuer leur action avec une garantie financière pour faire face à leur mission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons bien évidemment ce dossier qui témoigne de l'attention régulière et soutenue de notre Ville auprès des associations comme les Restaurants du Coeur, le Secours populaire, le Secours catholique, dont l'action au bénéfice de familles et personnes isolées en situation précaire est si pertinente.

Nous serons bien entendu attentifs au rôle de la Commission européenne qui prend une décision honteuse à l'opposé de l'idée d'une Europe sociale, décision que vient de dénoncer à l'instant Mychèle Perraud. Nous serons aux côtés des associations et des députés européens de Gauche pour obliger à rétablir des budgets d'aide alimentaire européenne en faveur des plus démunis.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)

